

## **Synthèse des échanges d'experts issus des membres du CLORA, à l'attention de Mme Anna Panagopoulou et Mme Liliane De Wolf.**

**Ce document porte à la fois sur la période 2018-2020 d'Horizon 2020 et sur le FP9**

### **Points clés :**

- Le chevauchement entre les pilotes sommes forfaitaires et la préparation du FP9 pose problème : l'input des pilotes risque d'être incomplet pour décider d'une généralisation ou non de l'utilisation des sommes forfaitaires dans le FP9
- Il faudrait conserver le système de pré-financement sur l'ensemble du programme-cadre (FP9)
- Le remboursement à 100% des coûts complets des organismes publics doit être préservé (FP9)
- Les critères d'obtention des sommes forfaitaires ne doivent pas être liés aux réussites scientifiques du projet. Ils doivent être clairs, raisonnables et précis (Pilotes H2020 et FP9)
- L'« Open Science » génère une certaine frilosité chez les chercheurs. La Commission européenne devrait faciliter au mieux leur travail, en créant notamment des modèles et exemples de DMP (H2020 et FP9)
- La transparence du processus d'évaluation pourrait être améliorée, notamment par la transmission aux participants des rapports d'évaluation individuels (H2020 et FP9)
- L'AMGA est un outil pédagogique important, à faire évoluer constamment et à enrichir d'exemples. Le portail du participant est également un outil pertinent (Horizon2020 et FP9)

### **Eléments d'introduction :**

Dans l'ensemble, nos organismes saluent les efforts de simplification de la Commission européenne pour Horizon 2020. Pour autant, ces efforts doivent être poursuivis. Dans les petits organismes (notamment certains de nos partenaires potentiels), la crainte de ne pas réussir à justifier ses coûts reste parfois un frein à la participation.

### **Mode de remboursement des coûts (Horizon2020 et FP9)**

#### Remboursement des coûts des équipements

*Constat* : Le choix réglementaire d'utiliser la capacité technique maximale (approche qui ne serait d'ailleurs jamais mise en oeuvre par un industriel) conduit à sous financer les équipements de pointes nécessaires à une recherche au meilleur niveau, car par nature ces équipements ne seront jamais utilisés à pleine capacité.

*Suggestion* : approche par le niveau d'utilisation réel (par exemple en prenant la moyenne d'utilisation sur 3 ans). L'arrivée de l'article 6-2-D-5 a levé en partie cette contrainte, mais sans réellement statuer sur l'approche à adopter.

#### Remboursement des coûts de personnel

*Question* : Dans quelles mesures est-il envisageable, compte-tenu de la disparité des réglementations nationales, de permettre l'application des lois nationales pour les coûts de personnels déclarés par les bénéficiaires ?

*Évolution bienvenue* : Les coûts de main d'oeuvre sont justifiés d'une part par la justification des heures imputées sur les projets et d'autre part par un calcul de taux horaire. La précision apportée par la Commission sur l'exhaustivité des informations que doivent comporter les feuilles d'heures est une simplification importante. Sur le calcul des taux horaires, le schéma permettant de valider l'éligibilité des primes est une avancée au regard des FP précédents.

### Frais de mission

Sur le sujet des frais de mission, qui donnent lieu à de nombreux échanges lors des audits, une simplification possible serait de forfaitiser les coûts par pays, dans l'intérêt du consortium et compte tenu des différents statuts des partenaires, comme pratiqué dans le programme COST.

### Certifications ex-ante

De manière générale, ce mécanisme de certification méthodologique est efficace pour limiter les risques sur les montants à rembourser et sécuriser le financement des projets.

*Constat* : l'obtention de ces certificats est un processus trop long (de l'ordre de 2 ans), ce qui ne permet pas de bénéficier à plein de leurs effets.

### AMGA et règles de financement

*Constat* : Les évolutions des règles en cours de programme sont compliquées à gérer (exemple : facturation interne)

*Suggestion* : La nouvelle règle de facturation interne introduite en 2017 pourrait être illustrée par un exemple dans l'AMGA.

### **Sommes forfaitaires (Pilotes et FP9)**

*Questions préalable* : Quelle sera la valeur ajoutée des sommes forfaitaires pour les participants en termes de simplification ? Quel sera le périmètre des sommes forfaitaires ? Limitation à certains types de projets ou certains types de dépenses ?

### Remarques générales

Les remarques citées ci-dessous portent principalement sur l'utilisation potentiellement généralisée des sommes forfaitaires dans le FP9. Les modalités de mise en oeuvre des pilotes 2018 apportent un début de réponse1.dans un périmètre encore limité (autant dans le temps qu'en nombre de domaines couverts). La question de l'impact réel sur la simplification du travail des chercheurs reste en suspens.

1 Les sommes sont versées par WP exécuté, la proposition doit décrire la division du forfait par WP et par bénéficiaire, il y a une période de préfinancement...

- Un retour d'expérience sur la base des pilotes est nécessaire préalablement à une décision.

Considérant le la fin des premiers projets pilotes en 2021, il serait utile d'organiser un retour d'expérience à mi-parcours.

- Si le financement par sommes forfaitaires est effectivement généralisé dans le cadre du FP9, la Commission Européenne doit rapidement préciser le périmètre qui sera couvert par ce type de financement et ainsi aider les organismes à s'y préparer.

### Critères d'obtention de la somme forfaitaire et WP des projets

*Constats* :

- Au-delà du pilote et dans le FP9, il pourra être difficile de définir les critères d'obtention de la somme forfaitaire (livrables ? milestones ? Exécution des tâches du work package ?) Pour un projet de recherche, il convient de rappeler qu'il n'est pas pertinent de baser le financement sur la réussite du projet.

- Est-ce une véritable simplification pour le chercheur ? : fixer les critères de validation et répartir le travail dans le consortium sera potentiellement complexe lors du montage et des négociations. La structuration même des projets pourrait s'en retrouver changée, selon les critères adoptés (plus de livrables dans le cas où c'est cela qui correspond au critère de versement, ou des WP plus court si le paiement est lié à l'évaluation d'un WP). Cela donne aussi une responsabilité

accrue au coordinateur qui doit arbitrer les montants versés. Ce type de système pourrait également donner une charge de travail plus importante aux chercheurs, qui seraient tenus par le reporting des « outputs ».

- Il est important de garder une fréquence rapprochée de versement des enveloppes financières sous peine de faire fuir les petites structures.

*Suggestions :*

- Un guide de bonnes pratiques devrait être publié (et traduit dans toutes les langues), non seulement pour définir les critères de déclenchement des financements, mais aussi pour aider les partenaires lors du montage à choisir des critères de réussite raisonnables et quantifiables donnant lieu au versement des sommes forfaitaires. La Commission pourrait rédiger des cas d'étude à partir d'une success story H2020 : « comment le projet serait-il rentré dans le cadre des sommes forfaitaires avec tout autant d'efficacité ».

- Une bonne solution pour établir des critères serait de se baser sur les « jalons » (milestones), actuellement sous-utilisées. Quoiqu'il en soit, ces critères doivent rester flexibles.

#### Transparence vis à vis de l'utilisation des ressources (budget proposé par le consortium)

*Suggestions :*

- La Commission devrait clarifier les conséquences d'un « WP » réalisé partiellement - Les participants devraient avoir à détailler le budget estimé dans leurs propositions pour assurer que le projet sera développé de manière viable et réaliste, et donner des explications sur l'utilisation des ressources (principalement masse salariale) et les efforts (h/m) sur chaque WP.

- Dans le cas des projets évalués en deux étapes, il est important que les évaluateurs puissent avoir connaissance de la somme forfaitaire demandée dans chaque proposition soumise et dès la 1re étape d'évaluation

- Le processus d'amendement de l'accord de consortium est une tâche assez lourde. Il ne faudrait pas que cette période prenne plus de 3 mois.

- La réallocation du budget au sein du projet entre différents bénéficiaires devrait pouvoir se faire sans amendement, comme c'est le cas pour H2020 actuellement.

*Constat :* L'utilisation de sommes forfaitaires pourrait utilement remédier à certains problèmes, notamment concernant l'achat d'équipement. En effet, les règles d'amortissement sont aujourd'hui trop contraignantes pour permettre d'avoir des projets avec des équipements pertinents, et les sommes forfaitaires seraient adaptées pour régler ce problème.

#### Procédures d'audit sur les projets financés par sommes forfaitaires

*Suggestions :*

- Compte tenu de la philosophie des sommes forfaitaires, il est probable que les auditeurs aient à examiner principalement le contenu technique du projet, afin de vérifier que les critères de déclenchement des paiements ont été remplis. Si cela est confirmé par la Commission et afin de s'y préparer, les participants devraient pouvoir connaître le profil des auditeurs et leurs options en cas de conflit d'intérêts, les règles de confidentialité et les sanctions applicables en cas de non-respect de ces règles, ainsi que la qualité et la nature des preuves qui seront demandées. Un code déontologique et une description de la procédure contradictoire seraient également nécessaires. Pour l'ensemble de ces points, la procédure d'évaluation peut servir de modèle.

- Étant donnée la nouveauté de ces processus, les premiers audits devront adopter une approche pédagogique plutôt que de sanction.

- Dans ce cas également, l'AMGA pourrait servir d'outil pédagogique et contenir de nouveaux exemples pratiques sur l'utilisation des sommes forfaitaires.

### Financement par tranches et pré-financement

Pour le FP9, Il faudrait conserver le système de pré-financement et adapter les tranches de financement sur les mêmes périodes que dans les projets Horizon 2020

### **Open Science**

Il faut redoubler d'efforts de communication et d'incitation envers les chercheurs pour la mise en oeuvre effective de cette politique, pour contribuer à passer outre la frilosité que l'on constate encore dans la communauté.

*Constats :*

- Il y a une incompatibilité entre l'obligation de mettre en accès libre les publications et la position de certains éditeurs qui refusent l'open access, ou qui imposent une période d'embargo longue dans le cas de l'Open access green. Par ailleurs, l'Open access gold ampute assez lourdement les financements des projets.
- Les questions d'Open science complexifient les accords de consortium, notamment avec les industriels.

*Suggestion :* Créer des modèles de DMP « H2020 » européens, au niveau de la Commission européenne, adaptés aux grands secteurs de la recherche par des groupes de travail type « DESCA » pour les accords de consortium.

### **Propriété intellectuelle**

Il est nécessaire de prendre des décisions stratégiques et politiques pour préserver l'intérêt bien compris des industriels (et de l'ensemble des participants au consortium). En la matière, l'Europe doit se doter d'un cadre effectif pour garantir ses intérêts économiques et stratégiques.

- Les travaux sur le DESCA et le Grant Agreement semblent globalement répondre aux problématiques de propriété intellectuelle.

*Retour d'expérience :* Les 3 mois de négociation peuvent représenter une forme de pression utilisée par les coordinateurs industriels pour faire plier le consortium à leur vision et faire accepter leurs conditions dans l'accord de consortium.

### **Evaluation des projets et critères d'éligibilité**

*Constats :*

- Il y a parfois des différences d'interprétation des règles d'éligibilité entre les Project Officers (par exemple, la possibilité d'inclure des parties tierces dans les MSCA).
- La transparence du processus d'évaluation pourrait être améliorée. Le rapport d'évaluation de synthèse (ESR) est souvent vague et lissé, et masque d'éventuelles remarques non consensuelles.

*Suggestions :*

- rendre accessible aux participants les rapports d'évaluation individuels (en référence à ce qui pratiqué dans les évaluations de l'ERC) et notamment entre la 1ere et la 2eme étape
- Optimiser la transparence et la gestion des listes de réserve et faire un retour d'information systématique aux participants concernés.

### **Evaluation des projets et approche en deux étapes**

- Adopter une approche en deux étapes peut permettre, en fonction de l'objet de l'appel, de limiter la perte de temps et d'argent et renforcer la pertinence des propositions financées. Dans certains cas, la première étape n'est pas assez sélective. Dans l'ensemble la première étape devrait garantir un taux de succès en deuxième étape de l'ordre de 30% minimum. La méthode pratiquée dans le cadre du défi sociétal 2 (seuil dynamique) pourrait servir de modèle. L'application du seuil

dynamique devrait aller de pair avec l'envoi des rapports d'évaluation entre la 1ere et la 2eme étape (renvoi à la suggestion ci-dessus)

### **Audits financiers**

*Souhait :* Une amélioration de la transparence de la procédure d'audit dans le cadre du FP9 est souhaitable.

*Suggestions :*

- Une communication a priori des procédures utilisées dans le cadre des audits financiers pourrait améliorer la transparence du processus.
- Des lignes directrices claires de la Commission européenne doivent être adressées aux auditeurs.

### **Statut des tierces parties**

*Constat :* difficultés pour la clarification des liens entre les partenaires (notamment tierces parties)

*Suggestions :*

- Il faut préserver le statut de tierces parties, mais ce statut devra être plus clairement défini. Il pourrait également être pertinent de reconnaître l'ensemble des tierces parties dans le cadre des MSCA.

### **Portail du participant**

*Suggestion :*

- Créer un calendrier général et interactif, qui regroupe par deadline l'ensemble des appels à projets du programme H2020
- Donner plus de visibilité aux actions de coopération internationale.

### **Interactions entre le programme-cadre et les autres programmes**

*Question :* Le Centre Commun de Support est-il en mesure de contribuer au travail d'harmonisation au maximum des règles de participation entre les programmes-cadres (Horizon 2020 et FP9) et les fonds FEDER utilisés pour la R&I ?

*Constat :* Les programmes FEDER souffrent d'une grande disparité des pièces justificatives demandées, les lourdeurs administratives sont énormes, et chaque région a ses propres procédures et listes de pièces, avec des requêtes qui nous sont présentées comme des attendus de la Commission européenne mais ne correspondent pas aux pratiques habituelles H2020.

Certains de nos membres s'interrogent en ce moment sur l'intérêt de répondre à ce type d'appel.

*Suggestions :*

- Les règles de financement de la recherche et de l'innovation doivent être harmonisées au maximum entre les différents fonds (FEDER, Horizon 2020, programmation conjointe...) Notamment, la non-application du droit de la concurrence européen concernant les aides d'Etat devrait s'appliquer aux fonds FEDER fléchés sur la R&I.
- Les fonds dédiés à la R&I dans le programme FEDER pourraient être gérés par INEA (Innovation Network Exécutive Agency) tout en laissant aux régions européennes la responsabilité de la sélection des projets.
- La volonté d'étendre encore les règles du PCRD à d'autres financements collaboratifs de la R&I doit être soutenue (par exemple les dispositifs Life+).